

# LE PATRIOTE FRANÇAIS.

## JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, excepté le lundi et le lendemain des fêtes. Les Articles, Lettres et Avis doivent être adressés, à M. JH. REYNAUD, propriétaire gérant. On souscrit au Bureau du journal, rue de las Camaras N. 448 et à la librairie de M. Hernandez, rue du Yngli-Cinq Mai, N. 238. Prix de l'abonnement TROIS PIASTRES par mois.

### PROSPECTUS SPECIMEN.

Nous annonçons à nos abonnés, anciens et nouveaux, ainsi qu'aux autres personnes qui voudront bien nous prêter leur appui, que le PATRIOTE reprendra son service à partir du 1er octobre prochain. Il paraîtra désormais tous les jours, excepté le lundi et le lendemain des fêtes qui tomberaient dans le courant de la semaine.

Jusqu'à ce que les circonstances deviennent meilleures pour tout le monde, le prix de l'abonnement de notre journal ne sera augmenté que d'un demi-patacon, soit 3 piastres courantes par mois, au lieu de deux patacons.

Cette demi-feuille, distribuée aujourd'hui, en guise de prospectus, a pour but principal d'offrir à nos abonnés un SPECIMEN des nouveaux caractères que nous avons reçus, tout récemment, et qui nous permettront d'apporter dans la composition et l'impression de ce journal quelques améliorations, reconnues urgentes; mais que nous ne pourrions rendre complètes qu'après la réception de toute la série de caractères neufs que nous attendons.

Nous accorderons une attention particulière à la partie COMMERCIALE, en donnant régulièrement, chaque jour, le mouvement exact du port et de la douane. Nous ferons en sorte de publier, à la fin de chaque mois, le prix courant des principaux articles d'importation et d'exportation sur ce marché, en indiquant, de préférence, les marchandises françaises de grande consommation.

Nous ferons connaître aussi, dans tous leurs détails et avec la précision voulue, les poids, mesures et monnaies de l'Uruguay, comparés aux poids, mesures et monnaies de France; travail complètement inédit de la rédaction.

Enfin, nous nous efforcerons de réunir et de publier, tant dans la partie politique et littéraire, que dans la partie purement commerciale, tous les renseignements, documents et nouvelles qui pourraient intéresser nos négociants.

Comme preuve du brillant avenir réservé à ces magnifiques contrées, sous des gouvernements réguliers, nous publierons successivement un projet de navigation sur le Rio BERMEJO, et un plan de colonisation dans le GRAND-CHACO, pays vaste et fertile, inconnu aux européens, et qui s'étend entre la Bolivie, le Paraguay, Corrientes, Santa-Fé, Santiago del Estero, Salta et Jujuy.

Nous ferons aussi connaître à nos lecteurs les curiosités naturelles du bassin de la Plata et spécialement de la Bande Orientale.

Nous varierons, d'ailleurs, autant que cela nous sera possible, la partie littéraire du PATRIOTE, en supprimant dès-à-présent l'AGENDA et les EPHEMERIDES, qui occupaient trop de place dans nos colonnes, et en les remplaçant par des nouvelles, des anecdotes ou des faits divers empruntés aux journaux européens et américains.

Afin de satisfaire ceux de nos abonnés qui n'auraient pas lu d'autres journaux depuis la suspension du PATRIOTE, nous leur présenterons, dans le premier numéro, un résumé succinct des événements et des faits les plus saillants qui se sont accomplis par la grâce de Dieu, ou la malice des hommes, à la surface de cette machine ronde qu'on appelle le MONDE.

Le vapeur de guerre brésilien «Serpente» entré hier dans ce port, venant de Rio de Janeiro et de Rio Grande du Sud, a apporté des nouvelles très importantes.

3,500 hommes de troupes de lignes étaient prêts à s'embarquer pour Rio Grande.

Le general Pacheco y Obes, qui a été parfaitement accueilli dans la capitale du Brésil, était parti le 10 pour France.

Le general Guido, ministre de Rosas, était encore à Rio, mais on assurait qu'il ne tarderait pas à demander ses passeports.

Nous avons reçu par ce même vapeur des lettres de France que nous publierons dans nos premiers numéros.

La revue de dimanche dernier avait pour but de faire reconnaître par les bataillons du corps expéditionnaire, les diverses promotions qui ont eu lieu, récemment, par décret du président de la République, en date du 14 juin :

Ont été promus :  
Au grade de capitaine:—MM. Bovineau au 3me et Pascal au 2me regiment d'infanterie de marine.

Au grade de lieutenant:—MM. Deschamps, Ringot et François, au 3me regiment.

Au grade de sous-lieutenant:—MM. Foucaud au 1er regiment et David au 2me.

Comme lors de la première revue, une affluente considérable de spectateurs encombra la place; les fenêtres, les balcons et les terrasses étaient remplis de dames et de messieurs.

Après le défilé des troupes, la foule s'est dissipée. La musique est restée sur la place comme d'habitude, et a joué pendant plus d'une heure en présence d'un public d'élite et des véritables appréciateurs du talent de nos musiciens.

Une journée magnifique a permis aux dames orientales de se montrer à la promenade en plus grand nombre que de coutume; ce qui a contribué encore à rendre plus attrayant le coup-d'œil, déjà si animé, que présentait la place pendant et après cette revue. Inutile d'ajouter que la tenue de nos braves militaires était parfaite et que leurs évolutions ne laissent rien à désirer.

### NOUVELLES DE FRANCE.

Nous n'avons pas de nouvelles d'Europe plus récentes que celles qui ont été apportées par la banque anglaise «Queen» entrée ici le 20 du courant venant de Jersey d'où elle était partie le 24 juillet, avec des journaux de Londres du 22.

C'est par cette voie qu'on a appris que l'Assemblée nationale s'était ajournée, à partir du 11 août, jusqu'au 11 novembre prochain, à une immense majorité, sur la proposition de MM. Kerdrel, Mortemart et Saint-Beuve, et, selon toutes les apparences, sur les conclusions conformes de M. de Montalembert.

Cette résolution fut prise le 16 juillet; la veille l'Assemblée avait adopté la loi sur la presse, à une majorité de 392 voix contre 263, après un débat des plus animés.

Le prince Louis-Napoléon est parvenu à réconcilier les généraux d'Hautpoul et Changarnier, qu'il avait réunis chez lui, à cet effet, dans la matinée du 19. Par conséquent M. d'Hautpoul conserve le portefeuille de la guerre.

Le jour de la Saint-Henry 6,000 légitimistes des faubourgs de Paris se rendirent chez M. Laroche-Jaquelein, sous le prétexte de fêter ce dernier; mais en réalité pour faire une manifestation en l'honneur du comte de Chambord (Henry V). On alla en bon ordre, assister à une messe célébrée par le curé des Petits-Pères, et tous les assistants portaient un œillet blanc à la boutonnière. Ils furent, moyennant cela, en odeur de sainteté auprès de la police présidentielle.

Paris était, du reste, parfaitement tranquille, à la date du 20 juillet. Ce qui occupait le plus les esprits, c'était la nomination de la commission de «surveillance» qui doit exister pendant la durée de la prorogation de l'Assemblée. On sait que, d'après l'article 32 de la Constitution, cette commission composée de membres du bureau et de vingt-cinq représentants nommés au scrutin secret et à la majorité absolue, «a le droit de convoquer l'Assemblée en cas d'urgence.» C'est le lundi, 22, que les élections ont dû avoir lieu. Le 20, les fonds publics étaient ainsi cotés: 3 p. 0/0 96 33; 3 p. 0/0 58 20. Actions de la banque, 23 75 fr.

### AVARIES ET SINISTRES

SUR LA RADE DE BUENOS-AYRES.

Nous n'inventons rien; c'est le «British Packet» de Buenos-Ayres, du 21 de ce mois, qui fournit de nouvelles preuves du peu de sûreté qu'offre la rade foraine de la métropole argentine aux navires du commerce qui sont forcés d'y séjourner. Voici les détails qu'il donne sur les désastreux effets du coup de vent des 16 et 17 de ce mois. Nous devons faire remarquer que, bien que ce coup de vent de N. O. ait soufflé ici avec la même violence qu'à Buenos-Ayres, il n'a cependant occasionné aucune avarie aux bâtiments marchands qui se trouvaient mouillés dans le port de Montevideo.

Écoutons l'énumération non suspecte du «British Packet» :

NAVIRES FRANÇAIS.—La barque «Ankober» chargée de produits du pays, est allée s'échouer dans le ruisseau de Maldonado et l'on doutait qu'elle pût être sauvée.—La barque «Saint-Martin» avec chargement de vin et 72 passagers, s'est échouée dans le ruisseau de Medrano. Les passagers se sont sauvés; mais on croyait que le navire ne se relèverait pas.—La barque «Accélééré» s'était échouée sur la plage, mais la marée de la nuit du 18 l'a remise à flot et elle n'a éprouvé aucun dommage.—«L'Argentine» a éprouvé quelques avaries.—Le «Lyon» a perdu une embarcation et une ancre.

ANGLAIS.—Le brick «Bessy Robertson» s'est échoué près de Palermo; on n'espérait pas le sauver; le second de ce navire a été noyé.—La goëlette «Spheros» s'aborda avec le brick espagnol

«Pablo» et essaya quelques avaries.—La goëlette «Jane» échouée près de Palermo; on la croit perdue.

ARGENTINS.—La goëlette «Paz-Entreriana» échouée sur la côte près de la batterie de la Libertad; on espère la sauver.—Brig «Concordia» échoué en face du retiro, on le croit perdu.—Brig «Constante» est allé s'échouer près de Quilmes; on le croit également perdu.—Brig «Suerte» s'est réfugié dans la Rama-Negra, à l'entrée du Parana; il n'a éprouvé aucun dommage.

ESPAGNOLS.—Le «Joaquin» la «Transito» et la «Federico» ont perdu chacun une embarcation.—La «Anjelita» dans son abordage avec «Ankober» a perdu sa grande vergue, ses bouterdeaux et d'autres objets de grément.—Le brick «Pablo» a aussi éprouvé des avaries.—La barque «Paquete de Buenos-Ayres» a perdu son beaupré et le bouterdehors du foc.

AMÉRICAINS.—La barque «Panchita» a perdu une ancre et ses cables.—«L'Argentina» s'est choquée avec «Oceanus» et a reçu quelques avaries.—La «Muskingum» a talonné sur le banc et le lendemain elle avait quatre pieds d'eau dans la cale.

SARDES.—La barque «Hesperia» a perdu une ancre et des amarres; la «Carebo 2.º» a perdu aussi une ancre et des cables.

SUÉDOIS.—Le brick «Cecilia» a perdu deux embarcations et souffert des avaries.

DANOIS.—«L'Ida et Emma» abordée par le «Navigator», a perdu son mât de misaine, le beaupré et deux embarcations.

### FRANCE.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Monsieur le président,

Une longue expérience a démontré que les obligations du service auquel est astreint le corps d'infanterie de la marine, disséminé par fractions, tant aux colonies que dans les ports militaires, de la République, doivent faire considérer la compagnie comme unité essentielle de son organisation.

La composition actuelle par régiments n'a eu d'autre but que de centraliser et de simplifier l'administration, de conserver une unité de tactique pour les exercices et manœuvres, et enfin de créer aux officiers de ces corps, sous l'empire des lois qui régissent l'avancement, une carrière et des chances égales à celles de l'armée de terre.

Mais les exigences de leur service spécial, soit comme garnison, souvent improvisée d'une nouvelle possession d'outre-mer, soit comme troupe faisant partie d'une expédition maritime, ont plusieurs fois forcé le gouvernement à prendre des officiers d'un régiment pour les incorporer dans un autre, et cette dérogation aux règles de l'avancement n'a pu avoir lieu qu'au préjudice des droits imprescriptibles de l'ancienneté du grade.

Il ressort de cet état de choses l'impossibilité d'appliquer à l'infanterie de la marine les règles d'avancement par régiment que la loi du 14 avril 1832 a établies pour les régiments d'infanterie de ligne, et, dans le but de conférer aux lieutenants et sous-lieutenants de l'arme des droits égaux, il me paraît urgent d'appliquer à ces deux catégories d'officiers le mode d'avancement consacré pour les chasseurs à pied par l'art. 5 de l'ordonnance du 28 septembre 1840, c'est-à-dire de les appeler à concourir ensemble et par grade sur l'ARME TOUT ENTIÈRE aux emplois supérieurs.

Un grand nombre de vacances existent actuellement dans l'infanterie de la marine, dont l'avancement a été presque nul depuis deux années, par suite des réductions qu'elle a subies, et, dans un intérêt d'émulation et d'encouragement, il importerait que cette mesure fût adoptée dans le plus bref délai possible. Je n'hésite donc pas à soumettre à votre sanction le projet de décret qui a pour objet de la consacrer.

Je suis, avec le plus profond respect, monsieur le président,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le contre-amiral, ministre de la marine

et des colonies.

ROMAIN-DESPOSSÉS.

Suit le décret ainsi conçu :

Art. 1er. L'article 5 de l'ordonnance du 28 septembre 1840, ainsi conçu :

« Les lieutenants et les sous-lieutenants des dix bataillons de chasseurs concourront ensemble pour l'avancement. »

Est et demeure applicable aux lieutenants et sous-lieutenants des trois régiments d'infanterie de la marine.

Art. 2. Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au BULLETIN OFFICIEL DE LA MARINE.

Imprimerie du PATRIOTE, rue de las Camaras, N. 448.

Nous  
dentellem  
portion pl  
dans la vo

Il est  
comme ell  
aujourd'h

Tous c  
plongés da  
qu'aux bo  
jusqu'à Va  
tesques ste  
chercheurs

Ils ont  
faire que de  
libelle diff  
la dictature

Ils se so  
laient peut-  
nant que l'

La Nou  
turellement  
va procurer  
déjà à s'effe  
l'on trouve  
antique, ant  
toutes les app  
peut-être, à  
temps du glo  
1600 ans av

Les figu  
grouvent par  
nes de l'Oré  
nante, jusqu

Ces indi  
combien les  
Sud, déjà si  
sions naturel

Feuilleton

Monsieu  
conversation q  
mauvaise que  
encore quelqu

— Comme  
— La fée d

— Cette fo  
— Oui. Et

de la rigueur  
à vous être plus

— Bah ! dit  
grâce 1780, on

— Mon che  
du Seigneur m

dans aucune s  
sances humain

positive..... M  
sans en avoir ja

— J'ajoutera  
êtres purement